

Jésuites, mais aussi les évêques de Nan King, d'Ascalon, et de Macao, protestèrent contre ce mandement.

L'abbé QUEMENER, des Missions étrangères, envoyé à Rome dès 1690, présente en 1696, à Innocent XII, le mandement de Maigrot, accompagné d'une requête pour demander que le Saint-Siège réglât ce qui lui plairait sur ce mandement. Le 19 mars 1697, Nicolas CHARMOT, procureur des Missions étrangères, remettait un premier mémoire à la Sacrée Congrégation du Saint-Office; les Jésuites ripostèrent par plusieurs mémoires en latin et en italien. Le 3 juillet 1697, le Saint-Office demandait à Charmot un nouveau mémoire; Charmot remettait le traité *Veritas tacti*, suivi de plusieurs autres, tandis que les Jésuites adressaient un placet à l'empereur K'ang Hi pour réclamer sa protection et son avis autorisé. Le 16 avril 1699, avait lieu la première réunion des cardinaux chargés par Innocent XII d'examiner les affaires des cérémonies chinoises; le 10 avril 1700, paraît une *Lettre de Messieurs des Missions Étrangères au Pape sur les idolâtries et sur les superstitions chinoises*. Le 8 mai suivant, la Faculté de Théologie de Paris faisait une déclaration et le 18 octobre, elle censurait les *Nouveaux Memoires* du P. LE COMTE, l'*Histoire* du P. Le Gobien, et la *Lettre au duc du Maine sur les Cérémonies de la Chine*, publiée par le P. Le Comte en 1700.

Ce fut un beau tapage. D'autant plus que le P. Le Comte était le confesseur de la duchesse de Bourgogne.

Saint-Simon écrit en 1700¹ : « Les disputes de la Chine commençoient à faire du bruit sur les cérémonies de Confucius et des Ancêtres, etc., que les Jésuites permettoient à leurs néophytes, et que les Missions étrangères défendoient aux leurs : les premiers les soutenoient purement civiles; les autres, qu'elles étoient superstitieuses et idolâtriques. Ce procès entre eux a eu de si terribles suites, qu'on en a écrit des mémoires fort étendus, et des questions et des faits, et on en a des histoires entières. Je me contenterai donc de dire ici que les livres que les Pères Tellier et Le

1. *Mémoires*, éd. BOISLISLE, VII, pp. 165 et suiv.